

SENSIBILISER LES PARTIES PRENANTES INTERNES

La sensibilisation des parties prenantes internes renforce l'engagement en faveur du développement durable, améliore la compréhension des objectifs et des actions, et favorise la cohérence et la pertinence de la démarche.

Avant la manifestation

- Inviter, en présence du comité d'organisation, les parties prenantes internes (toute personne ou service/comité impliqué dans la mise en place de la manifestation) à une présentation sur les enjeux et les impacts de durabilité d'une manifestation
- Présenter la vision du comité d'organisation, les objectifs et les actions retenues
- Mettre en évidence le rôle primordial des parties prenantes internes dans l'atteinte des objectifs et le cas échéant les responsabilités spécifiques
- Laisser un temps de parole aux participants (questions, propositions, ...)
- Élaborer une charte (ou un engagement formel) définissant clairement les principes et attentes en matière de durabilité.

Pendant la manifestation

- Communiquer régulièrement et de manière transparente sur les progrès réalisés.
- Rendre la charte facilement accessible (site Internet, e-mails, affichage aux points clés).

Après la manifestation

- Organiser une séance de clôture avec présentation du bilan de la durabilité
- Présenter de manière transparente les succès et les points à améliorer
- Valoriser le rôle des parties prenantes internes